

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE REZE

Par arrêté préfectoral n° 2013/ICPE/93 en date du **14 MAI 2013** une enquête publique est ouverte à la mairie de REZE, pendant une période de 31 jours du 11 juin 2013 au 11 juillet 2013 inclus, portant sur la demande présentée par NANTES METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à la restructuration de la déchetterie existante située à REZE, au lieu-dit « La Malnoue ».

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 2710 1° a et 2710 2° a de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Jean Busson, ingénieur territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Alain Rineau, directeur de collège en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de REZE, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- mardi 11 juin 2013	de 9 H 00 à 12 H 00
- lundi 17 juin 2013	de 14 H 00 à 17 H 00
- mercredi 26 juin 2013	de 14 H 00 à 17 H 00
- vendredi 5 juillet 2013	de 14 H 00 à 17 H 00
- jeudi 11 juillet 2013	de 14 H 00 à 17 H 00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de REZE aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de REZE.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.pref.gouv.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de REZE pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de NANTES METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE, 2 cours du Champs de Mars à Nantes.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.